





# REGLEMENT VIDE GRENIER du 4 Août 2019

## organisé par le Comité des Fêtes d'HAUCONCOURT

Emplacements limités – Clôture des inscriptions le 20 juillet 2019

- **Ouvert uniquement aux particuliers, les professionnels ne sont pas admis.**
- Dans les rues d'Amelange, des Prés et Grand'Rue (du n°22 au n°36 côté pair – du n° 15B au n° 31 côté impair)
- L'installation se fera le 4 août 2019
- à partir de 6 h 30.
- Se présenter le jour J muni de sa pièce d'identité.
- Après 8h30, les emplacements inoccupés seront perdus.
- Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à la manifestation à partir de 16 heures.
- En cas d'absence ou d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.

**A lire attentivement !**

### Sont interdits :

- les objets neufs et les objets manufacturés,
- les armes fonctionnelles ou non,
- les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires), les copies de jeux vidéos ou de logiciels,
- les espèces animales de toute nature,
- les aliments et boissons quels qu'ils soient consommables sur le site (réservés aux organisateurs),
- les produits toxiques (solides ou liquides),
- tabac et drogues de toute nature et tous les produits interdits par les lois.

**Les marchandises proposées à la vente ne peuvent être que des objets personnels et usagés.**

### Devoirs et obligations de l'exposant :

- l'exposant a le devoir et l'obligation de respecter les propriétés des riverains,
- l'exposant a l'obligation de laisser son emplacement propre après son départ (se munir de sacs poubelles),
- le comité des fêtes d'Hauconcourt ne pourra en aucun cas être tenu responsable :
  - des faits délictueux commis par les exposants, leurs amis, leur famille, les visiteurs venant sur et autour du site du vide grenier ainsi que sur et autour des chapiteaux installés,
  - des accidents dont les exposants pourraient être les auteurs ou les victimes, non plus que des conséquences pécuniaires (chaque personne est tenue d'être assurée),
- les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs,
- **Habitants du village : sous votre responsabilité, le déballage côté rue peut être prolongé dans l'enceinte de votre propriété (entrée de garage, cour, jardinet...).**

**Droit d'entrée : 3,00 € le mètre linéaire (minimum 4 mètres - maximum 10 mètres).**

**Uniquement 1 voiture sans remorque par emplacement (camionnette type MASTER non autorisée).**  
(à préciser sur l'inscription)

### Réservations :

- Les fiches d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles au secrétariat de la  
**Mairie de Hauconcourt**  
**14, Grand'Rue**  
**57280 – HAUCONCOURT**  
ainsi que sur le site officiel de la commune d'Hauconcourt : [www.hauconcourt.fr](http://www.hauconcourt.fr) rubrique «actualités».
- **Pas d'emplacements réservés, ils seront attribués dans l'ordre de réception postale.**  
**Après la date de clôture, les places restantes seront attribuées d'office par l'organisateur.**
- **Transmettre :**
  - la fiche d'inscription,
  - la photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport,
  - le chèque de règlement établi à l'ordre du « **Comité des Fêtes de HAUCONCOURT** »,

à l'adresse suivante :

Monsieur René DUMSER 33, rue de la Brasserie 57300 AY-sur-Moselle

**Aucune réservation ne sera prise sur place.**

**Aucune réservation ne sera acceptée par téléphone.**

**Uniquement pour renseignements : 06 80 85 46 69 (M. DUMSER) avant 18 heures.**